

ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

ILNAS-EN ISO 128-3:2022

Documentation technique de produits (TPD) - Principes généraux de représentation - Partie 3: Vues, sections et coupes (ISO 128-3:2022)

Technical product documentation (TPD) -
General principles of representation -
Part 3: Views, sections and cuts (ISO
128-3:2022)

Technische Produktdokumentation
(TPD) - Allgemeine Grundlagen der
Darstellung - Teil 3: Ansichten, Schnitte
und Schnittansichten (ISO 128-3:2022)

09/2022



Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN ISO 128-3:2022 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN ISO 128-3:2022.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

Version Française

Documentation technique de produits (TPD) - Principes généraux de représentation - Partie 3: Vues, sections et coupes (ISO 128-3:2022)

Technische Produktdokumentation (TPD) - Allgemeine Grundlagen der Darstellung - Teil 3: Ansichten, Schnitte und Schnittansichten (ISO 128-3:2022)

Technical product documentation (TPD) - General principles of representation - Part 3: Views, sections and cuts (ISO 128-3:2022)

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 13 août 2022.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN-CENELEC ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN-CENELEC, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Macédoine du Nord, République de Serbie, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

CEN-CENELEC Management Centre: Rue de la Science 23, B-1040 Bruxelles

Sommaire

Page

Avant-propos européen	3
-----------------------------	---

Avant-propos européen

Le présent document (EN ISO 128-3:2022) a été élaboré par le Comité Technique ISO/TC 10 « Documentation technique de produits » en collaboration avec CCMC.

La présente Norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en mars 2023 et les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en mars 2023.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. Le CEN et/ou le CENELEC ne sauraient être tenus pour responsables de l'identification de ces droits de propriété en tout ou partie.

Ce document remplace l'EN ISO 128-3:2020.

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information et toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve sur le site web du CEN.

Selon le règlement intérieur du CEN/CENELEC, les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette Norme européenne en application : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Macédoine du Nord, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.

Notice d'entérinement

Le texte de l'ISO 128-3:2022 a été approuvé par le CEN en tant que EN ISO 128-3:2022 sans aucune modification.

**Documentation technique de produits
(TPD) — Principes généraux de
représentation —**

**Partie 3:
Vues, sections et coupes**

*Technical product documentation (TPD) — General principles of
representation —*

Part 3: Views, sections and cuts



**DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT**

© ISO 2022

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en œuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8
CH-1214 Vernier, Genève
Tél.: +41 22 749 01 11
E-mail: copyright@iso.org
Web: www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

Page

Avant-propos	iv
Introduction	v
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Termes et définitions	1
4 Conventions de base pour les vues	2
4.1 Informations générales sur les vues	2
4.2 Choix des vues	3
4.3 Vues partielles	3
4.4 Vue simplifiée de parties symétriques	4
4.5 Méthode de projection du premier dièdre	4
4.6 Vues de la méthode de projection du premier dièdre	4
4.7 Symbole graphique de la projection du premier dièdre	5
4.8 Méthode de projection du troisième dièdre	5
4.9 Vues selon la méthode de projection du troisième dièdre	5
4.10 Symbole graphique de la projection du troisième dièdre	6
4.11 Autres méthodes de projection	6
4.12 Éléments représentés à plus grande échelle	6
5 Indication de référence pour les vues et éléments représentés à plus grande échelle	7
5.1 Généralités	7
5.2 Détails de l'indication de référence	7
5.3 Exemples d'indication	8
6 Informations générales sur les coupes et les sections	9
6.1 Généralités	9
6.2 Indication des coupes et des sections	9
6.2.1 Plans de coupe	9
6.2.2 Identification du plan de coupe	9
6.2.3 Identification des coupes et des sections	10
6.2.4 Indication de référence pour les coupes et les sections	10
6.3 Sections rabattues sur la vue représentée	12
6.4 Coupes/sections de pièces symétriques	12
6.5 Coupes/sections locales	12
7 Conventions de base pour la représentation des surfaces sur des coupes et des sections	13
7.1 Informations générales sur les coupes et les sections	13
7.2 Hachures	13
7.3 Ombrage par trame ou dégradé	15
7.4 Contours en trait continu extra-fort	15
7.5 Sections de faible épaisseur	15
7.6 Sections adjacentes de faible épaisseur	16
7.7 Matériaux spécifiques	16
Annexe A (normative) Symboles graphiques	17
Annexe B (informative) Anciennes pratiques	20
Annexe C (normative) Vues dans des dessins techniques industriels	22
Annexe D (normative) Sections dans des dessins techniques industriels	35
Annexe E (normative) Méthodes de projection dans des dessins techniques de construction	40
Annexe F (normative) Représentation des vues, sections et coupes sur les dessins de construction	42

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier, de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est attirée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir www.iso.org/brevets).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir www.iso.org/avant-propos.

Le présent document a été élaboré par le comité technique ISO/TC 10, *Documentation technique de produits*, en collaboration avec le comité technique CEN/SS F01, *Dessins techniques*, du Comité européen de normalisation (CEN) conformément à l'Accord de coopération technique entre l'ISO et le CEN (Accord de Vienne).

Cette deuxième édition annule et remplace la première édition (ISO 128-3:2020), dont elle constitue une révision mineure, et l'ISO 128-43:2015. Les modifications sont les suivantes:

- [Article 2](#) : référence à l'ISO 10109 mise à jour ;
- [Figures A.3, A.4, A.5, B.4, D.10, E.1](#) et [E.2](#) retirées pour mise en conformité avec le texte ;
- modifications éditoriales mineures.

Une liste de toutes les parties de la série ISO 128 se trouve sur le site web de l'ISO.

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information ou toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve à l'adresse www.iso.org/fr/members.html.